

Entrevues inclusives

Les employeurs ont le droit de demander à un candidat s'il sera en mesure d'effectuer les tâches particulières du poste.



Ce que peuvent faire les employeurs

Poser les mêmes questions liées à l'emploi à tous les candidats et évaluer les réponses selon une même grille d'évaluation (qu'on peut trouver sans difficulté sur Internet).

Poser des questions sur la façon dont les candidats mettront leurs compétences à profit pour exécuter les tâches du poste (plutôt que de demander s'ils « peuvent » faire le travail).

Poser des questions sur la façon dont les candidats réagiraient dans une situation donnée.



Ce que les employeurs devraient savoir

Les personnes menant l'entrevue ne devraient pas poser de questions qui obligent un candidat à révéler un handicap de façon directe ou indirecte, à moins que la question ne soit liée à une exigence professionnelle justifiée.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les exigences professionnelles justifiées, veuillez consulter l'Outil 4 « Recruter le personnel le mieux qualifié ».

Les personnes menant l'entrevue devraient réfléchir à leurs croyances personnelles et culturelles par rapport au langage corporel et à d'autres types de communication non verbale.

Par exemple : Si une personne en situation de handicap physique a une poignée de main molle, est-ce que votre perception de ce candidat risque d'être inconsciemment influencée par le fait que, dans notre culture occidentale, il est généralement bien perçu d'avoir une poignée de main franche?

Autre exemple : Si une personne en situation de handicap visuel ne peut entretenir un bon contact visuel, est-ce que votre perception de ce candidat risque d'être influencée par le fait que, dans notre culture occidentale, nous accordons de l'importance au contact visuel?

Ce document est fourni à titre d'information. Il ne représente pas un avis juridique et ne devrait pas être utilisé ou interprété comme tel. Les lois peuvent varier d'une juridiction à l'autre. Si vous avez besoin d'un avis juridique, veuillez consulter un avocat de votre province ou de votre territoire.

****Le masculin est utilisé** sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Canadian Council on Rehabilitation and Work (CCRW)

Rugsaken, K. (2006). Body speaks: Body language around the world. Retrieved from NACADA Clearinghouse of Academic Advising Resources website <http://www.nacada.ksu.edu/Resources/Clearinghouse/View-Articles/body-speaks.aspx>.



OptezPourLeTalent.ca

OPTEZ POUR LE TALENT s'est efforcé de rédiger les présents documents en utilisant les termes les plus respectueux possibles. Cependant, nous savons que la terminologie la plus appropriée peut changer avec le temps. Nous avons conçu ces documents avec l'intention de respecter la dignité et les droits fondamentaux de chacun.